



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Patricia PALMONT
Date de convocation : 19 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-04-2023-102

Objet : Protocole d'accord transactionnel avec DGE - Prestataire du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) - Marché 2019 003 S « Accompagnement individualisé renforcé vers l'emploi - Référent de parcours 2019 -2020 ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA, Robert DULYMBOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia PALMONT, Stéphane LORDELOT à Kristelle RISAL, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Christian VERNEUIL, Jean-Baptiste ROTSEN à Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA à Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL à Paulette RAPON, Christian PALIN à Patricia GUION-FIRMIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Maurice BONTÉ, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Germain DUTON, Gwladys COLER, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la DGE est prestataire de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) pour la mise en œuvre d'une action du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) dans le cadre du marché 2019 003 S dans le cadre du marché « Accompagnement individualisé renforcé vers l'emploi -Réfèrent de parcours 2019-2020 » ;

Considérant les éléments contractuels du marché :

Le montant initial du marché est de 85 917,50 € HT,
Date de Notification : 19 juin 2019,
Date de fin :19 juin 2021 ;

Considérant que l'article 9 du CCP stipule que l'accord-cadre s'exécute au moyen de bons de commande ;

Considérant que si un premier bon de commande a été émis pour la période du 19 juin 2019 au 31 décembre 2020, le second sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 n'a pas été établi de sorte que la prestation s'est donc déroulée sur cette dernière période en absence de bon de commande ;

Considérant que le marché étant terminé aucun bon de commande ne peut plus être établi ;

Considérant que l'exécution de la prestation a fait l'objet d'un suivi régulier par le PLIE de CAP Nord Martinique ;

Considérant qu'au 30 juin 2021, CAP Nord Martinique a déjà procédé aux mandatements des factures de la période du 19 juin 2019 au 31 juin 2021 pour un montant de 42 713,52 € ;

Considérant que le contrôle de service fait a validé un solde de factures restant à payer d'un montant de 4 315,28€ HT sur cette période concernant les mois de juillet à septembre 2021 ;

Considérant qu'il est proposé de régler la situation par la signature d'un protocole d'accord transactionnel ;

Considérant la proposition de protocole d'accord transactionnel pour le règlement à l'amiable des factures :

La prestation sur la période de juillet 2021 à septembre 2021 a bien été réalisée.
DGE demande le paiement des trois factures suivantes d'un montant total
4 315.28 € HT :

Facture N°007-11FDM21	2 390,20 €
Facture N°008-11FDM21	646,00 €
Facture N°009-11FDM21	1 279,08 €

Montant du marché :	85 917,50 €
Montant de la prestation réalisée	85 918,00 €
Montant mandaté par CAP Nord Martinique	81 602,72 €

Solde factures restant à payer **4 315,28 €**
Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021

Considérant qu'il convient de donner validité à la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel en vue du paiement du solde ;

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission mixte subvention-finances réunis le 19 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le protocole d'accord transactionnel avec DGE - Prestataire du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) - Marché 2019 003 S « Accompagnement individualisé renforcé vers l'emploi - Référent de parcours 2019 -2020 » permettant de régler le solde de factures de 4 315,28€ HT.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer et à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 38

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 01 juin 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT





PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique)
Domiciliée au 39, lotissement la Marie 97 225 MARIGOT
Représentée par le Président de CAP Nord Martinique, Monsieur Bruno Nestor
AZEROT

D'une part

Et,

Société DGE
Domiciliée à 26, rue du Courbaril
97 215 ROBERT
Représentée par le gérant Dimitri GUILLAUME EDOUARD

D'autre part

Ensemble ci-après dénommées « les parties »

Il est préalablement rappelé que ce qui suit par un préambule fait partie intégrante de la présente transaction.

PREAMBULE

DGE est prestataire de CAP Nord Martinique pour la mise en œuvre d'une action du PLIE dans le cadre du marché 2019 003 S dans le cadre du marché ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE RENFORCE VERS L'EMPLOI -REFERENT DE PARCOURS 2019-2020

Eléments contractuels du marché :

Le montant initial du marché est de 85 917.50 € HT

Date de Notification : 19 juin 2019

Date de fin : 19 juin 2021.

L'exécution du marché est soumise à la problématique suivante :

L'article 9 du CCP stipule que l'accord-cadre s'exécute au moyen de bons de commande.

Si un premier bon de commande a été émis pour la période du 19 juin 2019 au 31 décembre 2020.

Le second sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 n'a pas été établi. La prestation s'est donc déroulée sur cette dernière période en absence de bon de commande.

Le marché étant terminé aucun bon de commande ne peut être établi.

Cependant, l'exécution de la prestation a fait l'objet d'un suivi régulier par le PLIE de CAP Nord Martinique.

Au 30 juin 2021, CAP Nord Martinique a déjà procédé aux mandatements des factures de la période du 19 juin 2019 au 31 juin 2021 pour un montant de 42 713.52 € HT.

La prestation sur la période de juillet 2021 à septembre 2021 a bien été réalisée. Le contrôle de service fait a validé un solde de factures restant à payer d'un montant de **4 315.28 € HT** sur cette période concernant les mois de juillet à septembre 2021.

Les parties conviennent ce qui suit :

Le marché est échu, il convient donc de conclure un protocole transactionnel.

ARTICLE 1 OBJET

Le présent protocole d'accord a pour objet de permettre le règlement des factures non payées pour des prestations réalisées.

ARTICLE 2 ENGAGEMENT DES PARTIES

CAP Nord Martinique s'engage à :

Procéder au mandatement et au paiement des factures selon le récapitulatif suivant :

Montant du marché :	85 917.50 € HT
Montant de la prestation réalisée :	85 918.00 € HT
Montant mandaté par CAP Nord :	81 602.72 € HT

Solde factures restant à payer **4 315.28 € HT**

Factures certifiées à payer

• Facture N°007-11FDM21 du 29/11/2021	2 390,20 € HT
• Facture N°008-11FDM21 du 29/11/2021	646,00 € HT
• Facture N°009-11FDM21 du 29/11/2021	1 279,08 € HT

DGE s'engage à :

Fournir toutes les pièces et autres documents nécessaires à l'exécution du présent protocole.

ARTICLE 3 MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique.

ARTICLE 4 RENONCIATION A RECOURS

Les parties renoncent à toute réclamation, instance et action qui a pour cause directe ou indirecte les faits ci-dessus exposés.

ARTICLE 5 EFFET DU PROTOCOLE DE TRANSACTION

Le présent protocole transactionnel oblige les parties contractantes à en exécuter les termes, afin de régler définitivement leur litige.

Les parties conviennent que le présent protocole de transaction vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil. Il revêt donc autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Les parties conviennent que le présent protocole de transaction vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil. Il revêt donc autorité de la chose jugée en dernier ressort.

ARTICLE 6 : INDIVISIBILITE DES CLAUSES DU PROTOCOLE

Considérant la nature des concessions réciproques que les parties ont consenti au titre du présent accord, les clauses de celle-ci présentent un caractère indivisible.

ARTICLE 7 : LITIGES- INTERPRETATION

Tout litige né de l'application et/ou de l'interprétation du présent protocole d'accord est de la compétence du Tribunal Administratif de la Martinique.

Fait au Marigot, le

CAP Nord Martinique

Le Président,

Bruno Nestor AZEROT

(signature précédée de la mention

Lu et approuvé)

Lu et approuvé
DGE

Lu et approuvé
Le Gérant

Dimitri GUILLAUME EDOUARD

(signature précédée de la mention
Lu et approuvé)